

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

LIBRE

Bruxelles....., le 5 juin 1975.....

HF/ab

remis au telex à

432

PRIORITE P - 1

NOTE BIO COM (75) 183 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION DU 4 JUIN 1975

1. - Préparation de la 7ème session extraordinaire de l'assemblée générale des N.U.

La Commission a adopté une communication au Conseil concernant à la fois la préparation de la 7ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et celle de l'examen à mi-parcours du programme pour la deuxième décennie de la stratégie internationale du développement.

En fait, bien que ces deux échéances soient visées plus particulièrement, cette communication tend à fournir à la Communauté un cadre de référence général où se trouvent regroupés l'ensemble des problèmes liés aux relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement, problèmes que l'on retrouve à l'ordre du jour de multiples rencontres internationales où ils font l'objet de la part des PVD d'une approche de plus en plus globale, de plus en plus intégrée.

Il s'agit d'une communication et non d'un ensemble de propositions formelles. En fait la Commission, en abordant successivement le chapitre des matières premières, des échanges commerciaux, de la coopération industrielle, du transfert de ressources financières présente au Conseil de façon coordonnée et synthétique, une série d'éléments devant faciliter la définition de l'attitude de la Communauté : on y retrouve le rappel des positions déjà prises par la Communauté, ou bien de propositions déjà faites par la Commission, complétées sur bon nombre de points par des réflexions ou des suggestions nouvelles. Ceci signifie que sur tel ou tel aspect des propositions formelles suivront (exemple : matières premières).

Document de référence, instrument de travail donc, cette communication a néanmoins une portée politique que l'on peut résumer de la façon suivante :

- dans le débat qui s'amplifie, au niveau international entre pays industrialisés et pays en voie de développement, la Communauté peut et doit promouvoir l'esprit de coopération et jouer le rôle de modérateur. Mais elle ne peut y parvenir quand s'exprimant d'une seule voix.
- en second lieu, face à la globalisation du débat en matière de coopération internationale, la Communauté doit démontrer qu'elle est prête à s'attaquer de façon constructive, non seulement à tel ou tel problème particulier, mais aux sujets les plus importants qui aux yeux des PVD, sont liés entre eux de façon telle que des progrès presque parallèles sont nécessaires. Et c'est précisément la voix dans laquelle la Commission souhaite engager le Conseil en lui présentant, dans sa communication l'ensemble de ces sujets.

/

2. - Communication de la Commission au Conseil concernant la préparation du premier Conseil mondial de l'alimentation (Rome 23 au 27 juin 1975)

- Rappel : Le Conseil mondial de l'Alimentation a été créé à la suite de la Conférence de Rome de novembre 1974, avec comme mandat d'assurer la coordination et le suivi, pour toutes les institutions des Nations Unies, des politiques concernant la production alimentaire, la nutrition, la sécurité alimentaire, le commerce des produits alimentaires et l'aide alimentaire.
- En vue de cette première session et compte tenu de son ordre du jour, le Conseil des Ministres aura à prendre position d'une part sur le statut qui devrait être réservé à la Communauté au sein de cet organisme, d'autre part sur une série de problèmes ayant trait à la mise en oeuvre de certaines résolutions adoptées par la Conférence de Rome.
- S'agissant du statut de la Communauté, la Commission estime qu'une formule doit être trouvée qui lui donnerait la possibilité de s'y exprimer sans restrictions et d'y présenter des propositions dans le domaine de sa compétence. Ceci suppose que le règlement intérieur, qui doit être arrêté lors de cette première session, soit conçu en conséquence.
- Quant aux problèmes de fonds, le Conseil de Ministres devrait prendre position notamment sur l'accroissement de l'aide alimentaire de la Communauté afin de contribuer à la réalisation de l'objectif global retenu à Rome de 10 millions de tonnes minimum par an. Des propositions dans ce sens ont été faites par la Commission dès mars 1974 dans son mémorandum sur la politique d'aide alimentaire.
- Le Conseil devrait également examiner le problème de la participation de la Communauté au Fonds International de développement agricole dont la création a été proposée par la Conférence et qui est actuellement étudiée par un groupe de travail. Pour sa part la Commission estime opportune cette participation.

3. - Budget

La Commission a entamé l'examen de ses prévisions budgétaires pour l'exercice 1976. Elle poursuivra cet examen la semaine prochaine avec l'objectif de transmettre au Conseil et au Parlement l'avant-projet de budget d'ici la fin du mois de juin (et non au courant août comme les années précédentes). Ceci doit permettre d'aérer le calendrier d'une procédure budgétaire dont vous connaissez la complexité.

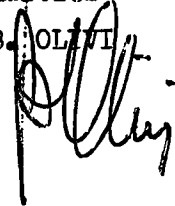
Cet avant-projet de budget sera présenté à la presse par M. Chevsson dès sa transmission au Conseil et au Parlement.

4. - Référendum britannique

Le dispositif mis en place par le GPP prévoit qu'un commentaire de la Commission ou de son Président pourra être mis à la disposition de la presse, soit le vendredi 6 entre 19 et 21 heures, soit dans la matinée de samedi 7 juin, en fonction des résultats disponibles. Le texte vous en sera transmis par telex. Pour le Bureau de Londres, des dispositions particulières sont prévues en liaison avec M. Jarrett, via M. Flintoff.

Amitiés

B. BOLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 15 juin 1975

GRUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE P - 1

LIBRARY

Note BIO COM (75) 183 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

CORRIGENDUM :

Dans paragraphe 1. - Préparation de la 7ème session extraordinaire de l'assemblée générale des N.U., 4ème alinéa, fin du premier tiret : "Mais elle ne peut y parvenir qu'en s'exprimant d'une seule voix".

Amitiés

Paul Carf

